



DELIBERATION
N° CM 41/047/2025

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 20 mai 2025 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
27

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mai, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 14 mai 2025, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAM, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoint au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Adeline CLOGENSON, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, Mme Sylvie MARCHAND, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Patrick BONNEMYE qui donne procuration à Mme Muriel CHEVRON, M. Nicolas PIOT qui donne procuration à M. Nicolas FOUQUE, M. Ludovic GOURDY qui donne procuration à Mme Christine ROUSSET, Mme Valérie RICHETIN qui donne procuration à Mme Sylvie MARCHAND.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Christine ROUSSET

• Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport (ANS) dans le cadre du Plan 5000 équipements - Génération 2024 – Création d'un terrain de football à 11 en gazon synthétique et modernisation de l'éclairage

Monsieur Pierre PAREUX, Conseiller Municipal, expose :

Le plan 5000 terrains de sport "Génération 2024" devait permettre, entre 2024 et 2026, la création de 5000 équipements supplémentaires (3000 équipements de proximité, 1500 cours d'écoles actives et sportives et 500 équipements structurants) avec une enveloppe de 300 millions d'€ sur 3 ans, soit 100 millions d'€ par année (2024-2026).

Finalement, deux axes ont été retenus pour les financements : le développement d'équipements de proximité et le soutien aux équipements structurants situés dans ou à proximité d'établissements scolaires.

Dans le cadre de la restructuration de la plaine sportive de l'Orangerie, il est prévu d'aménager le terrain de football à 11 actuellement en gazon naturel en gazon synthétique et de moderniser l'éclairage en LED.

Ce projet peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport, dans le cadre du « Plan 5000 équipements sportifs – Génération 2024 » - axe n° 3/Équipements structurants/Volet régional.

La base subventionnable se limite à l'emprise foncière de l'équipement sportif et que le taux de subventionnement se monte à 20 % maximum du montant subventionnable.

La maîtrise d'œuvre a restitué la phase APD de ce programme et la somme de 1 189 453,40 € HT peut être retenue.

Un dossier de demande de subvention a été déposé pour ce programme en 2024 mais n'a pas été retenu.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le Plan 5000 équipements sportifs – Génération 2024,

Considérant le projet d'aménagement du terrain de football à 11 en gazon synthétique et de modernisation de l'éclairage en LED,

Entendu l'exposé de Monsieur Pierre PAREUX, Conseiller Municipal,

**APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

- **Décide** de demander une subvention, la plus élevée possible, à l'Agence Nationale du Sport pour l'aménagement du terrain de football à 11 en gazon synthétique et la modernisation de l'éclairage en LED.
- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour cet aménagement et à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention.

Le 26 mai 2025

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

